



Aide juridictionnelle aah a declarer ou pas

Par **mampp**, le **17/06/2013 à 17:04**

[s]/s]merci de me dire si aah est a declarer ou pas pour aide judiciaire sachant que j ai eu 1 trop percu de l annee derniere qui ma été retenu sur 3 mois;
urgent svp car dois déposer mon dossier et n ai trouve reponse nulle part;g declare pension reversion faible :pour impot aah non declarable, donc n apparait pas

merci bcp

Par **youris**, le **17/06/2013 à 18:31**

selon l'article 5 de la loi 91-647 relative à l'aide juridique doivent être prise en comptes les ressources de tout nature dont le demandeur a directement ou indirectement la jouissance ou la libre disposition.

sur le site (non officiel)

http://www.cdad-illeetvilaine.justice.fr/detail_dossier.php?id=7#5

il est bien indiqué dans l'aah est prise en compte:

5 - Quelles sont les ressources prises en compte ?

- Les salaires
- Les pensions alimentaires, rentes, retraites, allocation adulte handicapé.
- Les revenus fonciers et mobiliers
- En principe, les ressources du conjoint et des personnes vivant habituellement au foyer

cdt